

INTERVIEW DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, PUBLIÉE DANS "LE MATIN" DU 4 DÉCEMBRE 1985.

4 DECEMBER 1985 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

QUESTION.- Monsieur le Président, à votre conférence de presse, vous avez appelé les Français à faire bloc autour des "acquis sociaux". Votre intervention a souvent été interprétée comme une approche de la cohabitation, bien que vous n'ayez pas prononcé ce mot. Pouvez-vous aller plus loin ?

- LE PRESIDENT.- Je ne me suis placé, à aucun moment, dans la perspective de ce que vous appelez la cohabitation, mais dans la perspective de la période qui nous sépare des élections législatives : avant le choix et pas après. Je me suis adressé aux Français pour leur dire : défendez vos acquis sociaux et culturels, défendez vos libertés nouvelles. Vous les devez à la majorité élue en 1981. Quelle que soit votre préférence politique, que votre vote du 16 mars 1986 ait valeur de mot d'ordre : "N'y touchez pas". J'ai également rappelé quelques principes permanents de notre politique extérieure et de notre politique de défense. Ce serait une excellente chose qu'une majorité de Français se rassemblât au moins là-dessus.

- QUESTION.- Précisément, les deux années qui séparent les élections législatives de l'élection présidentielle de 1988 donnent lieu à de très nombreuses - et parfois contradictoires - analyses. Qu'est-ce qui vous paraît important pour la France durant cette période ?

- LE PRESIDENT.- Vivre en démocratie. Faire l'Europe.

- QUESTION.- Certaines personnalités de l'opposition déclarent que, dans l'hypothèse d'une victoire de l'opposition en mars 1986, le Président de la République devrait s'effacer avant terme. Qu'en pensez-vous ?

- LE PRESIDENT.- Mon hypothèse favorite est la victoire de la majorité.

QUESTION.- Les succès du courant d'extrême droite inquiètent de nombreux Français. Certains craignent que le nouveau régime électoral à la proportionnelle ne favorise ce mouvement. Qu'en pensez-vous, monsieur le Président, et estimez-vous qu'il y a un risque pour la démocratie ?

- LE PRESIDENT.- Je ne distingue pas facilement l'exacte frontière entre le courant d'extrême droite et les courants de la droite extrême. Mais puisqu'ils courent pour des écuries concurrentes, la proportionnelle les séparera quand le scrutin majoritaire les aurait réunis.

QUESTION.- On dénombre au Parti socialiste de fortes personnalités dont plusieurs envisagent de briguer la candidature à la présidence de la République. Pensez-vous qu'il y a là un phénomène inhérent à la vie démocratique, des ambitions légitimes ou bien que la "course" n'est pas ouverte ?

- LE PRESIDENT.- Plusieurs bons candidats au Parti socialiste ? C'est une chance pour lui, et pour la France du même coup. Je n'aurai pas le mauvais goût de trouver cette ambition illégitime ! Il est clair que la course est ouverte : pour l'opposition, elle l'était déjà avant mon élection !

QUESTION.- L'un des thèmes du congrès du PS à Toulouse a été la social-démocratie. Vous considérez-vous, monsieur le Président, comme un social-démocrate ou bien estimez-vous être dans la continuité de cette tradition ?

- LE PRESIDENT.- J'ai toujours défendu la social-démocratie. J'observe cependant que cette expression s'applique à des expériences politiques, à des partis, à des pays différents du nôtre. Si la social-démocratie s'analyse dans l'esprit de beaucoup de gens comme la synthèse du socialisme et de la liberté, alors, je suis social-démocrate, et je m'en flatte. Bien entendu, d'autres éléments interviennent qui soulignent depuis Jaurès et Blum l'originalité du socialisme français, plus attentif aux rapports de classe et aux structures économiques que certains de ses amis étrangers. Mais pourquoi se perdre dans les définitions ? Le socialisme, pour moi, c'est le combat pour la démocratie sous tous ses aspects, politique, économique, social, culturel, c'est la liberté.

QUESTION.- La respiration du "service public" a été prévue par la loi. Dans l'opposition on envisage de dénationaliser. Vous avez vous-même indiqué dans votre conférence de presse que vous n'accepteriez pas une "dilapidation du patrimoine national". Pouvez-vous préciser votre pensée, monsieur le Président ?

- LE PRESIDENT.- Si vous parlez des nationalisations décidées en 1945 par le gouvernement du général de Gaulle (Charbonnages, EDF, Renault, les quatre plus grandes banques, les trois plus grandes compagnies d'assurances, etc.), on se demandera à quel mobile obéissent ceux qui se prétendent ses héritiers.

- Si vous pensez aux nationalisations industrielles de 1982, qui ont tiré "du rouge" quelques-unes des plus grandes entreprises en déclin lorsqu'elles dépendaient des intérêts privés, et gardé à la France la maîtrise de quelques secteurs clés comme la chimie ou l'ordinateur, on peut craindre en effet une dilapidation du patrimoine national.

- Si vous pensez à la nationalisation du crédit, songez à la situation très forte de la France dans le monde et vous comprendrez ma remarque. Enfin, je réponds à votre question puisque c'est la règle du jeu, mais je ne veux pas entrer dans votre raisonnement qui suppose l'arrivée d'une majorité parlementaire capable de compromettre le patrimoine national.\

QUESTION.- Au cours de votre conférence de presse, vous avez indiqué que les immigrés en situation régulière étaient chez eux en France & vous aviez évoqué, il y a quelques mois, la question du vote des immigrés. Ce sujet est passionnel comme l'était la question de l'abolition de la peine de mort.

Envisagez-vous, monsieur le Président, sur ce thème - à grande signification historique, politique, sociale et morale - de demander au gouvernement de prendre des dispositions pratiques ?

- LE PRESIDENT.- Le vote des immigrés aux élections municipales - ce que je souhaite - rencontre des obstacles constitutionnels qui ne sont pas résolus. Je le regrette. Il est dommage que la France ait une législation moins ouverte que la Hollande, les pays scandinaves, la Grande-Bretagne en ce domaine. Pour moi, quiconque vit en France doit pouvoir agir et donner son avis sur tout ce qui touche à sa vie quotidienne. Il faudra bien que ce principe de justice l'emporte sur un juridisme dépassé.\

QUESTION.- L'attribution de la cinquième chaîne au groupe Seydoux - Riboud - Berlusconi a fait couler beaucoup d'encre et choqué des milieux jusqu'ici favorables à votre politique culturelle. Vous en avez parlé longuement dans votre conférence de presse. Avez-vous quelque chose de plus à nous dire ?

- LE PRESIDENT.- La décision importante a été celle que j'ai prise en janvier lorsque j'ai annoncé la création de chaînes privées. J'avais agi de même avec la radiodiffusion : naguère on poursuivait les radios dites "libres", aujourd'hui mille quatre cents radios privées fonctionnent librement. J'ajoute que je trouve anormal le statut de certains postes périphériques liés financièrement et juridiquement à la puissance publique, sans être assimilables au service public. Par exemple Europe 1. Je ne verrais que des avantages à leur véritable privatisation qui mettrait fin à un héritage ancien et lourd.

- Quant à la télévision, par le réseau hertzien au sol et les canaux du satellite, les téléspectateurs français devraient pouvoir recevoir sept chaînes, la cinquième et la sixième en 1986, la septième en 1987. Qui s'en plaindra ? Quant à la concession attribuée pour la cinquième chaîne, le gouvernement s'est assuré que les capitaux français seront majoritaires, que le président et le directeur général seront français. Pour le reste, vous pouvez vous reporter au cahier des charges. La loi française est très stricte et n'a rien à voir avec la situation italienne. Pour ma part, je poursuivrai la politique que j'ai engagée : soutien au service public et libération des ondes. Je souhaite à cet égard que les compétences de la Haute Autorité soient étendues.\

QUESTION.- La visite que vous fait le général Jaruzelski a provoqué une énorme surprise. Qu'est-ce qui l'explique ?

- LE PRESIDENT.- Il y a quelques jours, le chef de l'Etat polonais m'a fait savoir qu'il souhaitait me rencontrer à l'occasion d'une escale à Paris. J'ai accepté. Je le recevrai à l'Elysée. Vous connaissez la position de la France sur la pratique des libertés en Pologne et notamment les libertés syndicales et religieuses.

- Ces sujets ont été déjà traités par le pape Jean-Paul II lors de sa visite au général Jaruzelski - il m'en avait informé à l'époque. Par le chancelier Kohl qui m'a relaté les termes de la conversation que le général Jaruzelski et lui ont eue à Moscou, lors des obsèques de M. Tchernenko. Par le Premier ministre italien M. Craxi, qui a vu, plus récemment, le chef de l'Etat polonais à Varsovie. La France aussi a beaucoup à dire là-dessus comme sur les graves questions qui se posent entre l'Est et l'Ouest et entre Européens. J'ajoute que tout ce qui touche à la nation polonaise nous est cher.\

QUESTION.- Comment concilier, monsieur le Président, précisément, des projets, des actions qui se situent dans le long terme et notamment l'accès de la nation et les sentiments de l'habitant qui fait

situent dans le long terme et engagent l'avenir de la nation et les sentiments de l'opinion qui réagit d'abord dans le court terme ? N'y a-t-il pas là un risque d'incompréhension ?

- LE PRESIDENT.- Ce risque, il faut l'assumer. Il n'y a pas d'autre façon de gouverner - et de bien gouverner. L'opinion, d'abord déroutée, rejoint toujours ceux qui tracent les voies du progrès.\

QUESTION.- Après cinq ans d'exercice de la magistrature suprême de la République, quelle est la qualité principale qui vous paraît, monsieur le Président, la plus sollicitée quand on assume cette responsabilité jour après jour, face à un jaillissement permanent d'événements et de problèmes ?

- LE PRESIDENT.- Tout commence par la maîtrise de soi...\